

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

CES : « Substances et produits biocides » (BIOC)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants et une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

Le CES « Substances et produits biocides » a pour mission d'assister l'Anses sur les plans scientifique et technique dans le cadre de ses missions d'évaluation des substances et produits biocides selon la procédure définie dans l'article R522 du code de l'environnement d'une part, et de réponses aux saisines relatives aux produits biocides d'autres part.

Sont regroupés sous l'appellation de produits biocides, 22 types de produits différents, divisés en quatre grandes catégories : les désinfectants (produits de désinfection des surfaces ou des locaux, produits destinés à l'hygiène humaine ou vétérinaire...), les produits de protection (conservateurs, produits de traitement du bois, conservation des fluides de tours aéroréfrigérantes...), les produits de lutte contre les nuisibles (insecticides, rodenticides...), et les autres produits biocides, parmi lesquels on peut citer les produits pour la thanatopraxie ou les produits antisalissures.

Le rôle de ce comité est notamment de rendre, en séance plénière, chaque fois que le sollicitera l'Anses, des avis scientifiques indépendants portant sur :

- les évaluations proposées par la Direction de l'Évaluation des Produits Règlementés (DEPR) dans le respect du cadre réglementaire national et européen en ce qui concerne l'efficacité, les dangers et les risques pour la santé humaine (travailleur, population générale) et pour les écosystèmes :
 - de substances actives biocides,
 - de produits biocides.
- l'établissement de lignes directrices destinées à l'évaluation des risques et de l'efficacité des substances et produits biocides, dans le cadre des travaux menés par l'Anses dans des groupes de travail européens (harmonisation méthodologique),

- les appuis scientifiques et techniques concernant les projets de textes réglementaires nationaux et européens, guides techniques, protocoles, référentiels, ou saisines confiées à l'Anses traitant des biocides,
- l'examen des rapports et documents produits par les groupes de travail de l'Anses rattachés au CES « Substances et produits biocides », constitués en particulier dans le cadre de saisines ou missions confiées à l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Substances et produits biocides » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une quinzaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2023. Les séances pourront être aménagées en demi-journée, en fonction des ordres du jour. Des réunions à distance peuvent être organisées. Outre la présence régulière et la participation aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques, la rédaction des produits issus de l'expertise collective et la relecture critique des documents examinés en séance.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires. Les sujets traités par le CES BIOC impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES BIOC.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

Les candidats peu disponibles sont invités à postuler sur la liste des personnalités compétentes.

■ **Liste de personnalités compétentes :**

Cette liste de personnalités compétentes est constituée d'experts ayant répondu au présent appel à candidatures, condition requise pour apporter les garanties de compétences et d'indépendance à l'égard d'expertises ponctuelles ou *ad hoc* sur des sujets pointus ou connexes aux compétences du CES « Substances et produits biocides ».

Ces compétences sont indispensables pour compléter celles du CES sur des thématiques ciblées.

Ces personnalités compétentes sont nommées pour apporter leur expertise auprès du CES :

- soit en tant que rapporteur pour l'évaluation de dossiers de substances et de produits biocides ou sur tout autre document en lien avec les travaux du CES,
- soit en tant que membre d'un groupe de travail (GT) créé pour réaliser l'expertise initiale auprès du CES dans le cadre d'une mission, d'une saisine ou d'un dossier complexe.